



**RÈGLEMENT PARTICULIER**  
**TOURNOI DE SAINT-SULPICE « SUMMERTIME BAD DAY »**  
**11 & 12 JUILLET 2026**

## Table des matières

1. Dispositions générales .....	2
2. Catégories et inscriptions .....	2
3. Organisation sportive .....	3
4. Déroulement des matchs .....	4
5. Volants et règles spécifiques .....	5
6. Discipline et dispositions finales .....	5

## 1. Dispositions générales

### Article 1 – Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'organisation et de déroulement du tournoi de badminton de Saint-Sulpice intitulé « **SUMMERTIME BAD DAY** ».

### Article 2 – Dates et horaires

Le tournoi se déroulera les **samedi 11 et dimanche 12 juillet 2026**, à partir de **14h00 le samedi**.

### Article 3 – Autorisation et cadre réglementaire

Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sous le numéro 2505690. Il est régi par :

- Les règlements généraux de la FFBaD
- Les éventuelles dispositions particulières de la Ligue Occitanie
- Le présent règlement particulier

Toute infraction pourra entraîner une disqualification partielle ou totale décidée par le juge-arbitre.

### Article 4 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre du tournoi est **M. Olivier Danielou**.

Le GEO du tournoi est **M. Yannick Erbin**

### Article 5 – Conditions de participation

Tout joueur participant doit être titulaire d'une licence FFBaD valide au jour de la compétition.

## 2. Catégories et inscriptions

### Article 6 – Catégories, classements et tableaux

Le tournoi est une compétition régionale ouverte aux joueurs **classés de N1 à NC** au jour de l'inscription. La catégorie d'âge minimale pour participer est **Minime**.

Les tableaux proposés sont :

- Simple
- Double
- Double mixte

Un joueur peut s'inscrire sur **trois tableaux**, dans le strict respect de l'article 2.15 du Règlement Général des Compétitions (RGC).

### Article 7 – Séries et classement de référence

Les tableaux sont constitués en fonction du CPPH.

La côte prise en compte pour la constitution des tableaux est celle du **02/072026**.

### 3. Organisation sportive et format de la compétition

#### Article 8 – Droits d’inscription

Les droits d’inscription (dont 2 € de part fédérale) sont fixés à :

- **12 €** pour un tableau
- **16 €** pour deux tableaux
- **20 €** pour trois tableaux

#### Article 9 – Modalités de paiement

Le règlement de l’inscription est obligatoire pour valider l’inscription et s’effectue exclusivement en ligne.

#### Article 10 – Inscriptions et liste d’attente

L’inscription d’un joueur peut être refusée en cas de dépassement du nombre maximal de participants. Une **liste d’attente** pourra alors être constituée.

#### Article 11 – Date limite d’inscription

Les inscriptions sont ouvertes du **09/05/2026** (ouverture) au **27/06/2026** (clôture).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription afin de garantir le bon déroulement de la compétition.

#### Article 12 – Désistement et remboursement

Les droits d’inscription sont remboursables pour tout désistement notifié avant la date limite d’inscription.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure dûment justifiée (certificat médical, attestation employeur, etc.).

## 3. Organisation sportive

#### Article 13 – Format de la compétition

Les matchs se déroulent en **poules uniques de 4 joueurs ou paires**, constituées selon le CPPH.

#### Article 14 – Capacité d’accueil et répartition des tableaux

Le nombre de participants est fixé dans les limites suivantes :

- **48 paires de doubles** le samedi après-midi
- **40 paires de doubles mixtes** le dimanche matin
- **36 joueurs en simple** le dimanche après-midi

#### Article 15 – Limitation par club

Dans la mesure du possible, chaque poule est limitée à deux joueurs ou paires maximums issus d'un même club.

#### Article 16 – Tirage au sort

Le tirage au sort et la confection des tableaux auront lieu le **04/07/2026**.

#### Article 17 – Installations sportives

La compétition se déroule au gymnase **Henri Matisse** de **Saint-Sulpice-la-Pointe**. Pour tenir compte de la luminosité l'après-midi le tournoi pourra, si besoin, se dérouler **sur 6 terrains samedi et dimanche après-midi** et sur **7 terrains dimanche matin**.

#### Article 18 – Horaires et convocations

Les horaires indiqués sont donnés à titre indicatif.

**Début de la compétition 14H le samedi pour les doubles. 8H le dimanche pour les mixtes et 13H30 pour les simples. Une pause est prévue de 12h30 à 13h30 dimanche.**

**Les joueurs doivent être disponibles et prêts au moins une heure avant l'horaire prévisionnel de leur match.** Les matchs peuvent être lancés en avance.

#### Article 19 – Temps de repos

Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du « set » du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).

## 4. Déroulement des matchs

#### Article 20 – Tenue vestimentaire

Une tenue de badminton conforme à la réglementation FFBaD est **obligatoire** sur les terrains.

#### Article 21 – Appel des joueurs

Les joueurs sont appelés par la table de marque et doivent se rendre en chambre d'appel pour attendre le lancement de leur match.

#### Article 22 – Retard et forfait

Tout joueur non présent sur le terrain **cinq minutes après l'appel de son match** pourra être déclaré forfait.

#### Article 23 – Arbitrage

Les matchs peuvent être **arbitrés**, ou disputés en auto-arbitrage.

#### Article 24 – Préparation des matchs

Dès l'annonce du match, les joueurs disposent de 3 minutes de prise de connaissance du terrain avant le début du match, **ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer** (test des volants, échauffements et changements de tenues).

#### Article 25 – Coaching

Le coaching est autorisé, par deux personnes maximums, derrière chaque demi-terrain.

#### Article 26 – Regroupement des tableaux

En cas de besoin, les organisateurs pourront, avec l'accord du juge arbitre procéder à des regroupements de tableaux.

#### Article 27 – Absence temporaire

Tout joueur quittant la salle doit en informer le juge-arbitre, sous peine de disqualification à l'appel de son match.

#### Article 28 – Forfait et remplacement

Tout joueur forfait doit prévenir l'organisateur par écrit.

Il peut être remplacé par un joueur de classement équivalent issu de la liste d'attente. Un joueur forfait a la possibilité de proposer un remplaçant d'un classement équivalent au sien.

## 5. Volants et règles spécifiques

#### Article 29 – Volants

Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués FFBaD. En cas de litige, les volants officiels sont les **Victor – Champion n°1**.

#### Article 30 – Fourniture des volants

Les joueurs doivent se présenter avec un nombre suffisant de volants et les fournir équitablement pour le match.

#### Article 31 – Règles spécifiques de salle

Tout volant touchant un élément accroché au plafond est déclaré faute, sauf au service où une remise est autorisée une seule fois (2 services maximums).

## 6. Discipline et dispositions finales

#### Article 32 – Accès au plateau de jeu

Le plateau de jeu est réservé aux juges-arbitres et aux organisateurs.

Seuls les joueurs et entraîneurs appelés pour un match sont autorisés à y accéder.

#### Article 33 – Discipline

Il est strictement interdit de manger sur le plateau de jeu.

#### Article 34 – Dopage

L'utilisation de substances ou procédés dopants est strictement interdite.

Tout joueur suivant un traitement médical doit en informer le juge-arbitre avant son premier match.

#### Article 35 – Pouvoirs du juge-arbitre

Le juge-arbitre est habilité à prendre toute décision nécessaire afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

#### Article 36 – Comité d'organisation

Le comité d'organisation est chargé de l'application du présent règlement.